Compte-rendu du Conseil d'Administration de l'AEFE du 28 juin 2018

Alexandra Berbain, secteur Hors de France, et Olivier Perrin, en poste à Lisbonne, siégeaient pour le SNUipp, accompagnés pour expertise et conseils de Catherine Desliens du secteur Hors de France.

Monsieur le Président, monsieur le Directeur, mesdames et messieurs les membres du Conseil d'administration,

Le gouvernement a décidé de s'attaquer frontalement à la fonction publique, à ses missions et à ses agents. Par la restriction des moyens alloués, il provoque des dégradations qui seront toujours plus difficiles à réparer.
Ainsi, la question des détachements devient intolérable pour les personnels et pour les lycées du réseau. Faute de dotations de postes suffisantes dans les départements, les refus sont nombreux, parfois systématiques et ne tiennent pas compte de la situation des agents. De plus, les temps de réponse du MEN et des IA-DASEN aux demandes de détachements et aux recours conduisent à une situation inacceptable pour une gestion de ressources humaines digne de ce nom. Ici même, en mars dernier, nous parlions d'anxiété liée aux renouvellements de détachement des enseignants du premier degré. Cette situation de stress n'a fait que s'aggraver avec les demandes de nouveaux détachements.
Une gestion harmonisée et des informations coordonnées entre les services du MEN et l'AEFE seraient un facteur de progrès. Sortons de ce gâchis dans la gestion du personnel avec une politique sans perspectives !
À cela s'ajoutent les interruptions de recrutements et les suppressions de postes de résidents qui sont prévues pour le prochain Comité Technique du début juillet : nous dénonçons une nouvelle fois au sein de ce Conseil d'administration, le choix fait par l'AEFE d'utiliser les postes comme principale variable d'ajustement budgétaire, sacrifiant ainsi les personnels, notamment les TNR, fragilisant les établissements et pénalisant lourdement les élèves.
Quant à l'avenir de l'Agence et plus largement de l'enseignement français à l'étranger, il reste incertain et anxiogène.
En effet, la réforme en profondeur voulue par le gouvernement fait actuellement l'objet d'une mission qui risque fort d'être un prétexte pour démanteler l'établissement public et ses missions, aux dépens des personnels et des usagers, au regard de la volonté gouvernementale de privatiser.
Il en est de même pour l'annonce de doubler le nombre d'élèves accueillis au sein du réseau scolaire français d'ici à 2025, qui laisse perplexe autant qu'elle inquiète.

Dans l'histoire de l'Agence, les syndicats de la FSU se sont toujours élevés contre l'insuffisance des moyens alloués. Ils ont systématiquement lutté contre tout projet qui porterait atteinte aux missions de service public de l'AEFE. Les syndicats de la FSU poursuivront sans relâche leurs actions syndicales et leur mobilisation pour la défense de l'Établissement public et de ses missions d'éducation à l'étranger.

1. Point introductif d'actualité

a. Avenir de l'enseignement français à l'étranger

Le président du CA, M. Laurent Bili, informe sur l'étude lancée et le calendrier associé. Il rappelle que l'objectif présidentiel de doubler les effectifs d'ici 10 ans est ambitieux, qu'il y a des enjeux économiques, et en ressources humaines qui nécessiteront le maintien d'un certain nombre de titulaires.
L'avenir de l'enseignement français à l'étranger a fait récemment l'objet de différents groupes de travail et de réunions interministérielles entre le MEN, le MEAE et l'AEFE. Dans le rapport interministériel du MEN et du MEAE, il est fait mention de l'état des lieux, des enjeux, de la coopération éducative et du modèle économique.
A cela s'ajoutent la mission d'une parlementaire, Mme Cazebonne, et des discussions avec les élus sur place. Les postes diplomatiques sont eux aussi consultés pour évaluer la demande de l'enseignement français (comme aux Pays-Bas).
Un point d'étape sera fait mi-juillet, puis en automne avec des propositions, pour aboutir à une décision fin 2018.
La représentante du MEN, Mme Susini-Collomb (suppléante de M. JM Huart) intervient pour exposer l'importance du travail interministériel (MEN-MEAE) de collaboration et de coordination. Une nouvelle liste d'établissements homologués sera bientôt établie, et l'objectif du MEN est d'accroître sa capacité d'homologation. Pour la formation initiale et continue, la DGRH du MEN travaille pour valoriser les parcours et le retour en France des enseignants.

b. Point de situation sur l'école de Saint Pétersbourg

Un point d'information est fait au vu des inquiétudes qui se sont exprimées.
A la rentrée 2018, cette petite école (environ 50 élèves) annexe de l'EGD de Moscou, devient un établissement partenaire autofinancé, géré par une entité privée ayant déjà repris plusieurs écoles du réseau et de la MLF et bien connue par l'AEFE. Cette reprise a pour objet d'assurer la pérennité de l'école : jusqu'alors, cet établissement subissait un déficit chronique, perdait de l'argent et connaissait une baisse du nombre d'élèves. Ce changement de statut s'est opéré en accord avec l'AEFE et l'Ambassade de France en Russie qui l'a validé. Il a bénéficié du recrutement nécessaire et d'un détachement de trois enseignants titulaires.

c. Actualité du réseau

Point sur "Parcoursup"

A la date du 28 juin 2018, sur 10580 candidats, 9693 ont reçu une proposition soit 92 % des candidats. Il y a un an, en fin de campagne APB, le taux était de 97%.

Cette première année à l'étranger s'est plutôt bien déroulée, même si plus de 640 élèves sont toujours en attente.
Lors du vote de la loi ORE (Orientation et Réussite des Etudiants) l'AEFE est intervenue pour faciliter ce système pour les élèves français à l'étranger : une disposition explicite a été prise dans la procédure d'inscription afin de les faire domicilier fictivement dans la ville d'université demandée en premier choix, évitant ainsi la limite de la sectorisation. De plus, un décret a été pris pour corriger un risque pour la procédure complémentaire de Parcoursup, les candidats peuvent y participer même s'ils n'ont pas encore le visa.

Les bourses excellence major
Depuis 1992, ce programme a permis de soutenir 4000 élèves étrangers du réseau pour les aider à poursuivre des études supérieures en France pendant 5 ans. Le budget 2018-2019 est de 7 millions d'euros. 150 lauréats ont été sélectionnés pour l'année prochaine.

Echange ADN AEFE pour les élèves de seconde
Cette année, 15 établissements ont participé dont 130 élèves. Ils étaient soit en binôme soit accueillis par des familles. Ce système est généralisé à tous les établissements qui le souhaitent. 78 sont inscrits pour le moment.

Réforme bac dans le réseau
La réforme du bac et du lycée débute en seconde à partir de la rentrée 2018, pour la session de 2021. Pour l'heure, tous les textes ne sont pas publiés.
Les vraies modifications à l'AEFE commenceront en 2019, dans les classes de première. Cette année sera pour la préparation de 2019.

Parcours Langue
Les axes de la politique des langues à l'AEFE sont présentés avec notamment le français, la langue du pays hôte, l'éducation plurilingue, les parcours au primaire et au secondaire. Pour la FSU, il est important de rester vigilant et concentré sur les 2 axes fondamentaux que sont l'enseignement du français pour les élèves non francophones et celui de la langue du pays hôte pour tous les élèves.

2. Compte rendu de la séance du 29 mars 2018

Compte rendu adopté à l'unanimité.

3. Budget rectificatif n° 1 – 2018

Le budget rectificatif n°1-2018 de l'AEFE est présenté, comme le BI 2018, par nature des dépenses (personnels, fonctionnement, investissement) et des recettes pour les Services centraux et les EGD.
Les ajustements nécessaires en cours d'exercice concernent principalement :

- les EGD avec des autorisations d'engagement augmentées de 14,9 M € (soit +5,28%) en dépenses de fonctionnement et de 10,45 M € (soit +25,2%) en dépenses d'investissements pour des opérations immobilières en cours et travaux de sécurisation

- l'aide à la scolarité, avec un ajustement à la baisse de -4,4 M€ en recettes sur la dotation P151 (à 102,3 M€) mais aussi à la baisse sur les dépenses d'intervention de -5,7 M€ (à 104,3 M€) en raison d'un effet change favorable (euro fort).

A l'inverse, le BR1-2018 indique que les recettes dues à la participation financière complémentaire des établissements du réseau (PFC passée de 6% à 9% lors du plan d'économie mis en place fin 2017) ne sont pas aussi importantes que les prévisions en raison d'un taux de change défavorable (augmentation de l'euro). En effet, si les droits de scolarité (sur lesquels est basée la PFC) progressent en devises, ils varient peu en euros. Pour le première fois depuis 2013 la variation de la PFC en 2018 est en recul (-3,4%) alors qu'elle augmente en devises (5%). Ceci entraine ainsi une variation de -8,4% sur les prévisions du BI 2018 concernant les recettes en provenances des établissements.
La FSU rappelle à ce propos le problème du coût de la vie dans de nombreuses zones, notamment en Tunisie où les personnels de droit local sont particulièrement affectés.
Concernant les problèmes de remontées de fonds liés à la convertibilité des monnaies, un point est demandé par la FSU sur la mission de l'ambassadeur. L'Agence répond que les missions et procédures suivent leur cours.

vote : 7 voix contre (4 FSU, 1 UNSA, 1 FCPE, 1 FAPEE), 2 abstentions (Mme Claudine Lepage Sénatrice des Français établis hors de France, Mme Chantal Picharles, représentante élue de l'AFE)

4. Accord transactionnel d'indemnisation à Casablanca

Cet accord transactionnel se fait entre le lycée Lyautey de Casablanca et un enseignant personnel de droit local de l'établissement. La fin de la convention de partenariat entre la base nautique de l'USEP de Mohammedia et le lycée Lyautey conduit à la suppression du poste occupé par le collègue. L'indemnisation transactionnelle globale, forfaitaire et définitive proposée par le lycée s'élève à 335.000 DH (30 418€), ce qui correspond à la somme que le lycée Lyautey aurait eu à payer dans le cadre d'un licenciement.
La FSU demande des précisions à propos de cet accord, sur le contrat de travail, le salaire et l'ancienneté de ce personnel. Les règles ne semblent pas avoir été respectées localement, sans passage en CCPL entre autre, la FSU vote donc contre.

vote : 5 voix contre (4 FSU 1 FCPE)

5. Questions diverses

Les questions diverses présentées par le SNUipp ayant reçu une réponse écrite en amont du CA n'ont pas été représentées à nouveau en séance. Les réponses ont été communiquées aux sections locales concernées.